



Parthenay, le 18 octobre 2023

*Service : Vie associative et participation citoyenne*

*Adresse : 66 Bld Edgar Quinet 79200 Parthenay*

*Horaires : Du lundi au Vendredi de 9h -12h00 et 13h30 - 17h30  
(Attention : Accueil physique fermé le jeudi)*

*Dossier suivi par : Anthony Hamidovic*

*Tél. : 05 49 64 85 10*

*Courriel : vieasso@parthenay.fr*

*N/Réf. :*

*Objet : Informations aux responsables d'associations*

Madame, Monsieur,

Vous êtes responsables d'associations de Parthenay et nous vous remercions de votre engagement associatif au quotidien. Par votre action, vous participez au rayonnement de Parthenay et à la dynamique de notre territoire.

Aujourd'hui, la Municipalité est heureuse de vous annoncer la création d'un nouveau service intitulé « Vie associative et participation citoyenne ».

Il a pour mission de vous accompagner en tant que dirigeants associatifs et de soutenir votre engagement en facilitant la relation avec les services de la collectivité en répondant au mieux à vos besoins tels que :

- la réservation de salles (Domaine des loges, Maison du Temps libre et Centre Ernest Pérochon),
- les aides financières,
- les aides matérielles,
- la mise à disposition de locaux,
- le montage de dossiers,
- l'accès à un outil de reprographie,
- l'aide technique et juridique,
- la formation,
- l'accès aux dispositifs d'aide aux associations sur et hors territoire.

Le service sera aussi dépositaire de la bonne organisation de certains événements portés par la ville comme le forum associatif « A l'asso », les Rencontres Citoyennes, etc.... Il continuera de porter les actions liées à la participation citoyenne (Conseil municipal des enfants, les ateliers citoyens, le budget participatif, les balades urbaines etc...).

Si vous aviez un service référent, qu'est-ce qui change ?

*Vous conserverez un lien de proximité avec votre service référent. Le service Vie associative et participation citoyenne est désormais votre porte d'entrée dans vos démarches administratives telles que les demandes de subventions, les conventions etc...*

Vous n'avez pas de service référent et vous avez besoin d'un interlocuteur ?  
*Vous trouverez en en-tête de ce courrier toutes les informations pour prendre contact avec le service Vie associative et participation citoyenne.*

Concernant vos demandes d'aide financières et/ou logistiques, la collectivité continue évidemment de soutenir vos actions et votre engagement associatif.

Les élus et les services de la Ville étudieront précisément et avec attention vos projets. Nous vous apporterons une réponse dans la mesure des moyens disponibles.

Vous trouverez en lien les pièces nécessaires à votre demande d'aide. L'ensemble des documents est accessible sur le site [www.parthenay.fr](http://www.parthenay.fr) dans l'onglet « Mes démarches ».

Afin de faciliter vos démarches et vous aider à remplir les demandes, le service municipal « Vie associative et participation citoyenne » est à votre disposition.

Le dossier complet est à retourner par voie postale à :

*Service Vie associative et participation citoyenne  
Hôtel de ville - 2 rue de la citadelle - 79200 Parthenay*

ou par mail à l'adresse suivante : [vicasso@parthenay.fr](mailto:vicasso@parthenay.fr) pour le **08 décembre 2023** au plus tard.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos salutations distinguées

**Magaly PROUST**

1<sup>ère</sup> adjointe à la participation citoyenne,  
politique de quartiers, jeunesse  
et vie associative



**Jérôme BACLE**

Délégué à la jeunesse, à la vie associative, aux  
sports et à la jeunesse

